

L'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2017

- Complète du 3 février au 29 septembre

Soit 18 distributions, toutes les 2 semaines

- Réduite du 09 juin au 29 septembre

Soit 9 distributions, toutes les 2 semaines

Distribution chaque vendredi de 18H00 à 19H00 en dehors

de la distribution des légumes, puis de 17h à 19h

chez Yann PIERREL :
3 chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE



Et

le producteur : **Ludivyne et Marc BAUDREY**

G.A.E.C. Bergerie de la colline

88160 FRESSE SUR MOSELLE

03-29-25-30-93

CONTRAT pour 1 panier toutes les 2 semaines

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email : @.....

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés un panier de fromage toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies...) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.
- ***je rends l'ensemble des pots en verre au producteur.***

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

| Nombre de Fromages frais (*2,50€) | Nombre de Fromages variés (*5,10€) | Nombre de Yaourts (*2,60€) | TOTAL |
|--------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|-------|
| | | | |

Entourer l'option choisie :

| | |
|--|--|
| Saison complète (soit 18 distributions) | Saison réduite (soit 9 distributions) |
|--|--|

| Mois | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre |
|-------|---------|---------|-------|-------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| dates | 03-17 | 3-17-31 | 14-28 | 12-26 | 9-23 | 7-21 | 4-18 | 1-15-29 |

Pour la saison complète, vous pouvez choisir de régler en 1, 2, 3, ou 4 chèques, pour la saison réduite, en 1 ou 2 chèques. (à partir du 1^{er} juin)

| | |
|---|--|
| Chèque 1 daté du 1 ^{er} février 2017 | |
| Chèque 2 daté du 1 ^{er} avril 2017 | |
| Chèque 3 (ou 1) daté du 1 ^{er} juin 2017 | |
| Chèque 4 (ou 2) daté du 1 ^{er} août 2017 | |
| Prix total de la saison : | |

- L'ensemble des chèques sera collecté au plus tard le 25 janvier 2017 pour la saison complète et le 26 mai 2017 pour la saison réduite par le trésorier.

Fait à le

Le producteur : Ludivyne et Marc BAUDREY

L'adhérent :

